

des permis d'exploitation de concessions de piégeage immatriculées. Chaque trappeur est inscrit aux bureaux de la province comme unique détenteur de permis pour telle zone de piégeage déterminée. Ainsi, la concurrence a été à peu près éliminée dans presque toutes les régions sauf les régions essentiellement agricoles de la province, et le ministère est en mesure de fixer des contingents afin de restreindre la capture des espèces moins nombreuses quand elles deviennent rares. Les espèces comme le castor, la martre, le pékan et le lynx, plutôt rares dans la province il y a quelques années, se sont multipliées au point que les prises annuelles sont maintenant meilleures que depuis bien des années.

**Gros gibier.**—A l'intention des chasseurs et pour permettre aux trappeurs de se procurer de la viande, l'Ontario a établi une longue saison de chasse à l'orignal. Dans presque toute la province, les habitants de la région sont autorisés à chasser l'orignal en tout temps, sans égard à l'âge ou au sexe. En 1955, 8,959 habitants étaient titulaires de permis de chasse à l'orignal et 1,141 permis avaient été vendus à des personnes de l'extérieur. Le gibier abattu comprenait 2,381 orignaux dont 1,354 mâles, 771 femelles, 245 jeunes et 11 non spécifiés.

Plus de 100,000 permis de chasse au chevreuil ont été vendus en 1955 et près de 30 p. 100 des chasseurs ont eu leur chevreuil. Il n'existe pas actuellement de saison ouverte pour la chasse du caribou des bois.

**Manitoba.**—Au Manitoba, la production et la valeur des fourrures ont fort diminué en 1955-1956. Les fourrures d'animaux sauvages étaient évaluées à \$2,239,892 contre \$2,969,804 en 1954-1955, soit une diminution de presque 25 p. 100.

Les concessions de piégeage immatriculées ont été étendues dans le sud et l'ouest de la province sur une vaste zone du secteur occidental, autour de la rivière Swan, y compris la réserve forestière de Duck-Mountain. Le castor est le principal animal capturé et les peaux de castors levées dans les concessions étaient évaluées à \$219,343 en 1954-1955 contre \$152,400 l'année précédente.

La production de 1955-1956 comprend: castor 27,213, vison 15,708, rat musqué 1,301,972, écureuil 123,237, belette 95,119 et renard 2,069 (argenté, bleu, croisé, blanc et roux).

L'élevage a donné une production record en 1955-1956 d'une valeur de \$3,847,827, soit beaucoup plus forte que celle des fourrures d'animaux sauvages capturés.

**Saskatchewan.**—A cause de pratiques irrégulières et du manque d'administration, le castor avait presque disparu en Saskatchewan en 1944 et l'industrie du piégeage en général était en voie de disparaître. Un comité fut désigné par le gouvernement en 1945 pour étudier cette situation déplorable et recommander les mesures nécessaires pour encourager et aider les trappeurs qui tiraient leur subsistance de la pêche et de la chasse, particulièrement dans les régions isolées du Nord. L'industrie des fourrures d'animaux sauvages a été en conséquence complètement réorganisée en Saskatchewan depuis une dizaine d'années. La province a inauguré le régime du trappeur unique par zone, assurant ainsi aux trappeurs l'exclusivité de leurs concessions.

Un service de vente des fourrures a été établi à Regina afin d'assurer aux producteurs un lieu d'enchères à proximité, où leurs fourrures pourraient être classées, étalées et vendues au plus offrant. En 1946, la province a conclu avec le gouvernement fédéral un accord pour la conservation des animaux à fourrure par lequel les deux gouvernements s'engageaient à consacrer chaque année une certaine somme à l'administration des animaux à fourrure et du gibier et à l'amélioration de l'habitat de la faune des régions isolées du Nord, au bénéfice des habitants de ces régions. L'intérêt particulier du gouvernement fédéral dans ces régions concerne le bien-être des Indiens des traités qui sont sous sa tutelle. Les règlements accordaient aux Indiens, aux Métis et aux Blancs des droits égaux et la même sécurité dans leurs concessions de piégeage collectives, familiales ou individuelles. Les trappeurs ont élu des conseils locaux comme leurs porte-parole auprès du ministère provincial des Ressources naturelles. Au cours des cinq années suivantes, 3,600 castors ont été transportés des régions habitées dans de nouveaux domaines de la frontière nord, où ils étaient nécessaires à la propagation de l'espèce et à l'amélioration et au maintien des niveaux d'eau. Grâce à cette initiative, le nombre des castors s'est accru sans cesse; la prise qui était d'environ 400 peaux en 1943-1944 a atteint le chiffre de 41,666 en 1955-1956.